

Reje 1901

ADDITIF/CLARIFICATION APPEL D'OFFRES N° 02/2022

Relatif à la fourniture, l'installation et la mise en service d'un serveur rackable multi-nœuds & Logiciels de gestion et d'exploitation dans le cadre du projet Co-Evolve4BG

L'INSTM informe les soumissionnaires intéressés par l'Appel d'Offres N°02/2022/Co-Evolve4BG que :

Demande de clarification	Réponse de l'administration
Switches réseau : Serait-il possible de préciser si les ports demandés sont de type Fibre ou Cuivre. Dans le cas de ports fibre veuillez préciser le nombre et le type de modules SFP à fournir.	<ul style="list-style-type: none"> • 24 Ports cuivre 10G minimum • 12 Ports cuivre 1G minimum
<p>Serveur d'administration, de stockage et de calcul : Disque HDD pour archivage : 2 Disques de 20T</p> <p>Est-ce que la demande concerne 2 disques d'une capacité totale de 20T ou 2 disques de capacité 20TB chacun ?</p> <p>S'il est demandé de fournir 2 disques de capacité 20T chacun serait-il possible d'accepter 4 disques de 10TB chacun afin d'avoir une capacité totale de 40TB.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 2 Disques de capacité 20TB chacun • Non : Merci de suivre les spécifications citées en tableau technique (deux disques de 20T)
<p>Serveur d'administration, de stockage et de calcul :</p> <p>Est-ce qu'il est demandé de fournir un serveur rackable indépendant avec les caractéristiques demandées ou il s'agit d'un 3eme nœud faisant partie du serveur multi nœuds ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il s'agit d'un 3eme nœud faisant partie du serveur multi nœuds (au total 3 serveurs (deux serveurs de calcul et un serveur d'administration, stockage et/ou calcul)
Livraison installation et services : La période de garantie demandée est de douze mois (12) ou trente-six mois (36) ?	<ul style="list-style-type: none"> • Trente-six mois (36)
Cautionnement : Dans l'annexe III : la valeur du cautionnement provisoire est de 5000 TND alors que dans l'article 11 du CCAP la valeur est de 1000 TND : Merci de préciser la valeur du cautionnement.	<ul style="list-style-type: none"> • Article 11 : Cautionnement Provisoire = 1000 DTN • Annexe III : Cautionnement Définitif = 5000 DTN

**Coordinateur du Projet
Co-Evolve4BG**

Dr. Béchir BEJAOU



**Directeur Général
INSTM**

Hechmi BEJAOU
Président du Comité National
des Sciences et Technologies de la Mer

Signé: Hechmi MISSAOUI

